http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1327

Compte-rendu du Groupe de Travail issu de la CAPD du 27 août 2015

- PRIMAIRE
- CAPD
-

Date de mise en ligne : lundi 31 août 2015

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Révisions d'affectation

Le gros morceau de ce groupe de travail a été les révisions d'affectation. Sur les 30 demandes (dont 5 ont été considérées comme irrecevables car concernant des non-affectées, « brigades provisoires »), aucune n'a été acceptée ; quelques collègues (3) sont satisfaites soit par changement d'avis soit parce qu'elles ont été affectées ailleurs par le jeu normal du mouvement. 3 sont en attentes : l'administration peut effectuer des vérifications (avis médicaux par exemple). SUD-CGT est scandalisé par cet état de fait. Ce sont beaucoup des collègues ne désirant pas de poste ASH qui ont demandé une révision. Plusieurs volontaires pour de tels postes avaient été débouté-e-s en juillet. L'administration s'obstine à enlever de postes dans l'éducation spécialisé des enseignants volontaires pour obliger des personnes ni volontaires ni spécialisées à y aller.

Etat actuel des affectations

A cette date, 102 personnes sont sans affectation. Elles ont été nommées comme Brigades provisoires jusqu'à la fin de l'année civile. Elles devraient recevoir une affectation précise d'ici là. Il y a une vingtaine de supports de poste connus et donc environ 80 personne « en surnombre » d'après l'administration. Les collègues « brigades provisoires » sont mis à disposition des IEN dans la circonscription dont dépend leur école de rattachement, tant qu'ils/elles ne sont pas affecté-e-s. Ils peuvent être utilisés sur des remplacements courts (un ou deux jours). Ils sont affectés ensuite au barème, ce qui veut dire que l'affectation n'aura pas forcément de lien avec la circonscription dans laquelle ils sont placés pour le moment.

En revanche, les collègues « brigades provisoires » ne seront pas concerné-e-s si, à l'issue du CTSD de jeudi 3 septembre, le DASEN prononçait des ouvertures de postes. Une ouverture signifierait la fermeture d'un poste de brigade (un vrai) et c'est le ou la collègue affecté sur ce poste qui basculerait sur le poste classe créé.

Des postes de conseiller/ères pédagogiques sont encore vacants. 5 postes d'enseignant-e-s référent-e-s ne sont pas non plus pourvus : Asnières Nord, Garches, Chaville/Sèvres/Boulogne Nord, Fontenay-aux-Roses/Chatillon et Saint-Cloud 2. Le DASEN affirme que le mouvement ULIS doit être amélioré parce qu'il a été difficile de coordonner rectorat et département pour un mouvement qui concerne conjointement le primaire et le secondaire.

Liste complémentaire

242 candidat-e-s au concours qui étaient inscrit-e-s sur listes complémentaires ont été appelé-e-s au niveau académique. 19 sont nommé-e-s dans les Hauts-de-Seine. Ils/elles bénéficieront de la même formation que celles et ceux reçu-e-s sur liste principale.

INEAT / EXEAT

23 professeurs des écoles du 92 ont eu en même temps l'EXEAT et l'INEAT. 5 PE d'autres départements ont obtenu leur INEAT pour les Hauts-de-Seine.

Stage Ministériel ASH

Copyright © SUD éducation 92

Ce sont des stages concernant les personnels déjà spécialisés. L'année dernière il y a eu 114 départs en stage. L'avis du DASEN n'était pas demandé. Il y en aura moins cette année. Le DASEN autorisera 25 départs. Il dit devoir tenir compte du nombre de brigades de remplacement. Les stages concernent des publics précis sauf un qui est pour tous/tes (il concerne les troubles du comportement). Un autre sera également ouvert aux enseignants de SEGPA (maîtres F).

Pour y avoir accès chaque personne peut faire 2 voeux et n'a droit qu'à un stage. Il faut un avis favorable de l'IEN. C'est le barème de la formation continue qui est pris en compte. Le délai est très court puisqu'il faut demander l'avis de l'IEN avant le 4 septembre et candidater avant le 7 septembre à midi au niveau du ministère.

Réforme du CAFIPEMF

L'examen va durer 2 ans : une année pour l'admissibilité et une autre pour l'admission. Les admissibles de la session 2014-2015 devront passer leur admission en fonction du CAFIPEMF réformé. Mais il y a peu de différences ; c'est surtout pour l'admissibilité que la formule est nouvelle. A Evry le 02/09 une réunion est organisée par le SIEC pour présenter cette nouvelle formation.

Au niveau départemental un groupe de travail va être mis en place qui réunira des inspecteurs .trices et des conseillers.ères pédagogiques pour préciser ce qu'il en est de cet examen.

Temps partiels

C'est au niveau des circonscriptions que les temps partiels sont organisés en rapport avec les rythmes scolaires. Il est possible de contacter les circonscriptions pour connaître la manière dont ils sont organisés.

Celles et ceux qui bénéficient d'un 80% commenceront l'année à temps plein et seront à 75% le reste de l'année.

Les PES prolongés

Nos collègues prolongés pour cause de congé maternité ou maladie, seront validés une fois que leur temps de rattrapage sera effectué, soit en janvier 2016, soit en juin 2016. Aujourd'hui, ils/elles sont tous installé-e-s sur un poste classe à temps partiel (50 %). Celles et ceux qui seront validé-e-s en janvier basculeront à plein temps sur la même classe. En attendant, c'est un-e collègue brigade qui assure leur complément. Les collègues validés en juin seront à mi-temps toute l'année scolaire. Les un-e-s et les autres devront bien entendu participer au mouvement intra. Même pour les collègues ayant obtenu leur M2, l'ESPE est partie prenante de la validation ; c'est pourquoi il est possible qu'on leur demande de rédiger un nouvel écrit professionnel.

Modifications dans la direction de la DSDEN.

Madame Quillien, qui était jusqu'à présent IEN adjointe, c'est-à-dire responsable du premier degré, a obtenu sa mutation. C'est Madame Garcia-Gillet qui prend le poste, tandis que Madame Mossé sera désormais en charge à la DSDEN des maternelles et du CASNAV. Deux circonscriptions (Clamart 17 et Colombes II 27) seront animées par un-e conseiller.ère pédagogique chevronné-e faisant fonction d'IEN. Enfin, un deuxième médecin de prévention a été nommé ainsi qu'une assistante sociale remplaçant la précédente qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Copyright © SUD éducation 92

Bonne rentrée à toutes et tous.

SUD Education 92

CGT Educ'action 92